

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Décision modificative
n°1 du budget annexe
PERILS

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 19 juin 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaients présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX,
Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

Etaients absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Farida LAID,

Secrétaire de séance :

Thierry BARTHELEMY

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE PERILS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M57 ;
- **Vu** la délibération n°5 du conseil municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Vu** la délibération n°10 du conseil municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- **Vu** la délibération n°37 du conseil municipal du 15 avril 2024, approuvant le budget primitif du budget annexe PERILS 2024.
- **Considérant** une erreur d'imputation lors du mandatement et de la refacturation au propriétaire du Péril du 25 Bis rue Mercière en 2016, la commune de Thiers doit annuler les écritures et les réémettre le mandatement en section de fonctionnement car l'expertise demandée n'entraîne pas dans le champ des pouvoirs de police spéciale du maire. Il est nécessaire de prévoir en section d'investissement au compte 45412028 en dépenses et au compte 45411028 en recettes pour un montant de 1 038,87 euros.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section d'investissement				
Dépenses et recettes réelles d'investissement				
<i>Chapitre 45 – Travaux pour compte de tiers</i>				
D/4541/45411028 – Travaux Périls 23 Bis rue Mercière				+ 1 038,87 €
D/4541/45412028 – Travaux Périls 23 Bis rue Mercière		+ 1 038,87 €		
<i>Sous total chapitre 45</i>	372 675,09 €	+ 1 038,87 €	372 675,09 €	+ 1 038,87 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		+ 1 038,87 €		+ 1 038,87 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 1 038,87 €		+ 1 038,87 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget annexe PERILS ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance

Thierry BARTHELEMY

Le Maire,


Stéphane RODIER